

SOCIETE J.S. BACH

Paris, le 15 Janvier 1910

Administration :  
9 bis Rue Méchain 9 bis

-----oOo-----

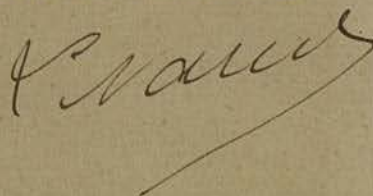
M

Avant de porter le programme ci-joint à la connaissance du public, nous tenons à vous le communiquer. Dans le cas où il vous serait agréable, comme nous le pensons, d'assister à cette audition unique que la Société J.S. Bach s'est efforcée de rendre vraiment digne de l'admirable chef-d'oeuvre qu'est la Messe en si mineur, nous vous engageons vivement, vu la quantité restreinte de places dont nous disposons et la rapidité avec laquelle, pour des auditions aussi exceptionnelles, la location se couvre généralement, à nous faire savoir si des places doivent vous être réservées.

Veuillez agréer, M  
ments très distingués.

l'assurance de mes senti-

Pour le Directeur



N.B. - Prière d'adresser lettres, chèques et mandats à  
Madame D. Herrmann, Secrétaire, 9 bis Rue Méchain, 9 bis.





Le Vendredi 11 Février 1910, à 9 heures.

(3<sup>e</sup> Concert de l'Abonnement)

DEUXIÈME PARTIE

(continuation de l'audition intégrale)  
de la

# Grand' Messe en si mineur

Credo. - Sanctus. - Benedictus. - Agnus Dei.

(1<sup>re</sup> audition à la Société J.-S. BACH)

Soprano : M<sup>me</sup> MARY MAYRAND.

Alto : M<sup>me</sup> ALTMANN-KUNTZ (de Strasbourg).

Ténor : M. PLAMONDON.

Basse : M. Otto BRANDS (de Rotterdam).

Violon-solo :

M. Daniel HERRMANN.

Hautbois d'amour :

MM. MONDAIN et FOSSE.

L'Orgue sera tenu par M. Albert SCHWEITZER.

ORCHESTRE & CHŒURS DE LA SOCIÉTÉ J.-S. BACH  
(200 Exécutants)

Sous la direction de M. Gustave BRET

Grand Orgue CAVAILLÉ-COLL-MUTIN

PRIX DES PLACES :

Loges, Fauteuils de Parterre et 1<sup>er</sup> rang de 1<sup>er</sup> Balcon de face, 10 francs ;  
Pourtours, Strapontins de parterre et 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang de 1<sup>er</sup> balcon de face, 8 francs ;  
1<sup>er</sup> Balcon de côté, 6 francs ;  
Pourtours du 1<sup>er</sup> balcon et 2<sup>e</sup> balcon de face, 5 francs ;  
2<sup>e</sup> Balcon de côtés et Pourtours, 3 francs ; Entrées, 2 francs.

Répétition publique le JEUDI 10 FÉVRIER  
à 4 heures

— Entrée : 5 francs —

Une pause de quelques minutes sera faite entre chaque partie.  
Pendant l'exécution, l'entrée de la salle est interdite, et le public est  
instamment prié de ne pas applaudir.

Paris — Imp. Levé, 71, rue de Reunes.

